

Le 17 septembre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

« *Summum jus, summa injuria* »

SYNERGIE-OFFICIERS a appris avec consternation, indignation et colère la remise en liberté de l'auteur du meurtre du Gardien de la Paix Aurélien DANCELME, assassiné en 2009 avec sa propre arme de service sur la commune de LA COURNEUVE.

Pourtant condamné en 2011 par la Cour d'Assises de BOBIGNY à 20 ans de réclusion criminelle, l'auteur du coup de feu mortel est aujourd'hui libre.

Cette décision ubuesque a été rendue par la chambre de l'Instruction, au motif d'une trop grande lenteur de l'administration judiciaire à décider d'une date d'audience pour le procès en appel souhaité par la défense.

SYNERGIE-OFFICIERS est abasourdi par cette nouvelle preuve de mépris de la Justice à l'égard des policiers !

A l'heure où notre pays connaît les pires risques terroristes de son histoire et où certains veulent déstabiliser les fondements même du Pacte Républicain, les Policiers qui payent un lourd tribut pour garantir la sécurité des institutions et de leurs concitoyens sont des cibles privilégiées.

Ces magistrats ont-ils seulement une idée des conséquences dramatiques de leurs actes sur notre société ?

Pour SYNERGIE-OFFICIERS le légalisme ne doit en aucun cas conduire à l'aliénation du bon sens, celui qui est censé avoir prévalu à l'élaboration des différents Codes de Justice de la République.

SYNERGIE-OFFICIERS exige que l'auteur soit réincarcéré en attente de son procès en appel devant la Cour d'Assise d'Evry et a une pensée particulière pour la famille de notre collègue dans cette épreuve douloureuse que lui inflige la Justice.

Le Bureau National